

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2020

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER, Isabelle DERBES, Corine GUIGNON, Jean-Christophe BERTIN, Christiane TANZI, Pascale AUGUET-OTTAVY, Sara SUSINI, Nicolas BAGNIS, Michel REZK, Sandrine BUIRON, Laurent DENIS, Marie MEYER, Jean-Christophe CHAUTARD, Aurélie COURANT, Timothée KOENIG, Céline PELLISSIER, Karine CACHELEUX, Marie BECART, Philippe VERCHER, Hervé FOURNEL, Gérard CAMUZAT.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Isabelle DERBES

PRESENTS :	23	VOTANTS :	23
------------	----	-----------	----

En ouverture de séance, Monsieur le Maire sollicite une nouvelle fois le huis clos pour ce conseil municipal, compte tenu de la crise sanitaire. Il sollicite également l'autorisation d'ajouter l'ordre du jour complémentaire ci-dessous :

1/ Remboursement de factures à un usager

Adopté à l'unanimité

1/ Le procès-verbal du 25 mai 2020 **est adopté à l'unanimité.**

2/ Instauration de la séance du conseil municipal à Huis-Clos :

Monsieur le Maire propose, en application des dispositions du CGCT et notamment de l'article L 2121-18, le huis-clos pour la présente séance du conseil municipal en raison du contexte sanitaire.

adoptée à l'unanimité.

3/ Vote des 3 taxes :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de voter les taux des trois taxes locales pour l'exercice 2020.

Il propose de laisser les taux inchangés par rapport à 2019 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 9,58 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 68,27 %
- Taxe d'habitation 17,05%

Il ajoute que le taux de la taxe d'habitation dont est gelé à hauteur de celui de 2019 et n'est donc plus voté.

Monsieur le Maire précise enfin que les taux sont restés inchangés depuis 9 ans.

adopté à l'unanimité

4/ Compte de gestion 2019 commune :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le compte de gestion est établi par le Trésor Public.

Il doit être strictement identique au compte administratif qui est préparé par les services de la commune.

Monsieur BERENGER présente les chiffres ci-dessous :

- Excédent de fonctionnement	743 452,03 €
- Déficit d'investissement	184 082,06 €
- Excédent global de clôture cumulé	559 369,97 €

adopté à l'unanimité.

5/ Compte administratif 2019 commune :

Monsieur ANTONINI 1^{er} adjoint, propose d'approuver le compte administratif 2019 du budget principal, en tout point identique au compte de gestion. Comme le stipule le CGCT Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

- Excédent de fonctionnement	743 452,03 €
- Déficit d'investissement	184 082,06 €
- Excédent global de clôture	559 369,97 €

adopté à l'unanimité.

6/ Affectation du résultat 2019 commune :

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2019 du budget principal en reportant

- au compte 002 l'excédent de fonctionnement d'un montant de **559 369,97 €**
- au compte 1068 (réserves) la somme de **184 082,06 €**

adoptée à l'unanimité.

7 / Budget primitif commune 2020 :

En premier lieu, Monsieur le Maire tient à remercier les membres de la commission des finances qui ont préparé le budget 2020.

Monsieur ANTONINI indique que durant le mandat précédent l'endettement par habitant de la commune a été réduit à hauteur de 816,00 €, malgré la baisse considérable de la DGF de plus de 60 % en 6 ans. Il ajoute que les contributions directes ont légèrement augmenté malgré la stagnation des taux du fait de l'augmentation des bases liée à la croissance démographique.

Malgré ce contexte contraint, nous avons toujours dégagé un excédent de fonctionnement qui atteint désormais 743 000 € en cumulé.

Il propose de détailler la section de fonctionnement qui s'équilibre à 4 105 916,97 €, soit un montant légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent.

Nous poursuivons donc la maîtrise des charges de fonctionnement.
Il précise que le chapitre 011 (charges à caractère général) est en légère baisse par rapport à 2019.

Les charges de personnel sont en augmentation en raison du transfert de l'eau et de l'assainissement vers la CCPF, et du fait de l'évolution mécanique des échelons et des grades.

Le virement à la section d'investissement est égal à 590 000 €.

Au niveau des recettes de fonctionnement, Monsieur ANTONINI met l'accent sur les revenus des immeubles qui sont en augmentation grâce à la ferme photovoltaïque et à l'indemnité d'immobilisation du terrain de Fonsante.

Il s'agit d'un budget objectif et transparent, tout en rappelant qu'il faut bien différencier le budget de la trésorerie.

Monsieur BERENGER présente la section d'investissements par opération.
Elle s'équilibre à hauteur de 1 892 229,66 €.

Monsieur le Maire considère que le transfert de l'eau et de l'assainissement à la CCPF entraîne des effets néfastes pour les communes, car il n'y a pas d'économies d'échelle.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit d'un budget de transition, car en raison du COVID-19, il est exceptionnellement voté en milieu d'exercice.

Il conclut en précisant que le montant du transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est suffisamment important pour permettre à la commune de faire face au remboursement du capital de la dette, tout en dégagant un capital non négligeable pour investir.

- Section de fonctionnement :	4 105 916,97 €
- Section d'investissement :	1 892 229,66 €

adoptées à l'unanimité

8/ Désignation d'un représentant de la commune à la commission locale de l'eau de la Siagne :

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de l'organe délibérant qui gère la SIAGNE.

Il ajoute qu'il siège au sein de cet organisme en tant que conseiller départemental.

Il propose la candidature de Madame Pascale AUGUET-OTTAVY pour représenter également la commune en tant qu'adjointe à l'environnement.

Monsieur REZK demande s'il y a une interaction avec la CCPF.

Monsieur le Maire répond que la Commission Locale de l'Eau (CLE) est chargée de la production et non de la distribution, E2S siégeant à la CLE.

adoptée à l'unanimité.

9/ Election des membres de la commission d'appel d'offres :

Il est procédé à l'élection de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants à la commission d'appel d'offres, Monsieur le Maire étant président de droit :

M. Jean-Luc ANTONINI	titulaire
M. Jacques BERENGER	titulaire
M. Jean-Christophe BERTIN	titulaire
M. Gérard CAMUZAT	suppléant
M. Hervé FOURNEL	suppléant
M. Nicolas BAGNIS	suppléant

Elus à l'unanimité

10/ Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS de Callian :

Le nombre des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS est fixé à 4 titulaires, dont Monsieur le Maire Président de droit, et à 3 suppléants. Il est procédé à l'élection par un scrutin de liste à bulletins secrets. Sont élus :

Titulaires :

- **M. Jacques BERENGER**
- **Mme Corine GUIGNON**
- **Mme Christiane TANZI**

Suppléants :

- **Mme Aurélie COURANT**
- **Mme Isabelle DERBES**
- **M. Laurent DENIS**

Elus à l'unanimité

11/ Désignation des représentants de la commune à l'association des Communes Forestières du Var – Agence des politiques énergétiques du Var :

La commune de Callian adhérant à l'Association des Communes Forestières du Var, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant. Sont donc désignés :

- **M. Michel REZK** Délégué titulaire à la forêt et à la transition énergétique
- **M. Laurent DENIS** Délégué suppléant à la forêt et à la transition énergétique

Elus à l'unanimité.

12/ Mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de Défense :

Il convient de nommer un conseiller qui sera un interlocuteur privilégié pour la Défense et servir de relais entre la commune et les services de l'Etat.

Est nommé :

- Monsieur Philippe VERCHER

Adoptée à l'unanimité.

13/ Renouvellement de la commission communale des impôts directs :

L'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit l'institution d'une commission communale des impôts directs. Les services fiscaux désigneront des commissaires titulaires et des commissaires suppléants parmi les personnes ci-dessous :

1/ Contribuables domiciliés dans la commune :

- M. Frédéric MARIANI, chef de la police municipale
- M. Joël TEISSEIRE, retraité
- M. Noël REBUFFEL, chauffeur de bus
- M. Etienne FELIX, retraité
- Mme Annie EYMERIE, retraitée
- M. Jacques BERENGER, retraité,
- M. Robert FERRAN, retraité
- M. Pierre RATCLIFFE, retraité
- M. Jean-Marc BRISSI, artisan menuisier
- M. Jean-Christophe BERTIN, chef d'entreprise

2/ Propriétaires de bois ou forêts :

- M. Patrick AUTRAN
- M. Guy CASTILLON

Adopté à l'unanimité.

14/ Renouvellement d'une réserve communale de sécurité civile :

Il convient de renouveler également la réserve communale de sécurité civile dont les principales missions sont :

- ⇒ Information et préparation de la population face aux risques encourus par la commune ;
- ⇒ Soutien et assistance aux populations en cas de sinistres ;
- ⇒ Appui aux interventions des services concourant à la sécurité civile.

Est donc nommé :

- Monsieur Philippe VERCHER

Adopté à l'unanimité.

15/ Désignation des délégués du conseil municipal au comité syndical du SIIVU de la Haute Siagne :

Monsieur le Maire propose de désigner les membres titulaires et suppléants au comité syndical du SIIVU de la Haute Siagne :

- TITULAIRES :
 - * M. François CAVALLIER
 - * Mme Pascale AUGUET-OTTAVY
- SUPPLEANTE :
 - * Mme Aurélie COURANT

Monsieur le Maire précise que ce syndicat s'occupe de NATURA 2000 sur les deux départements, ainsi que de la gestion du SAGE.

Il ajoute que le SMIAGE a repris ces compétences, et qu'il s'agit donc désormais d'un syndicat en fin de vie.

adoptée à l'unanimité.

16/ Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'exercice 2020 :

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 150 000 € auprès du Conseil Départemental pour l'opération ci-dessous :

- Travaux de construction d'un parking d'une quarantaine de places quartier le Pertuis, dont le coût des travaux est estimé à 538 000 € HT.

Monsieur FOURNEL s'interroge sur ce montant.

Monsieur ANTONINI précise qu'il s'agit simplement d'une estimation d'un maître d'œuvre.

adoptée à l'unanimité.

17/ Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Fayence :

Monsieur le Maire propose de valider la modification des statuts de la C.C.P.F concernant les trois points ci-dessous :

- Répartition des sièges entre les communes au sein du conseil communautaire,
- La lutte contre le risque de désertification médicale et l'amélioration de l'accès aux soins de proximité,
- L'aménagement d'itinéraires cyclables, qu'ils soient touristiques ou sportifs.

adoptée à l'unanimité.

18/ Subventions aux associations :

Monsieur le Maire présente cette délibération permettant de voter, comme pour chaque exercice, les subventions attribuées aux associations, selon le tableau ci-dessous, rappelant que les présidents et membres des bureaux ne participent pas au vote et quittent la salle (N. BAGNIS, boulistes, G. CAMUZAT, Chemin Faisant, M. BECART, Callian au Fil du Temps, J. BERENGER, Callian au Fil du Temps).

<i>Nom de l'association</i>	<i>Subventions accordées en 2019</i>	<i>Subventions proposées pour 2020</i>
Boulistes « La Cascade »	1 000 €	1 000 €
Callian au Fil du Temps	1 000 €	1 000 €
Le Temps qui Passe	460 €	460 €
Le souvenir Français	300 €	700 €
A.V.S.A.	3 033.90 €	3 033,90 €
Les Archers de Callian	250 €	250 €
Amicale des C.C.F.F.	4 000 €	4 000 €
Académie des Arts Martiaux	1 000 €	1 000 €
U.F.A.C.V.G	150 €	150 €
Chemin Faisant	200 €	200 €
C.E.E.P	300 € rejetée	200 €
ACPG-CTAM	150 €	Pas de demande
Relais Solidarité	1 200 €	1 200 €
Le Jade	200 €	200 €
Comité des Fêtes	11 000 €	Examen reporté
Coopérative scolaire	7 500 € (déjà versés)	7 500 € (déjà versés)
Cello Fan	2 000 €	Examen reporté
Les Oléiculteurs du Pays de Fayence	700 €	2 500 €
Association FLAVIE	200 €	Pas de demande
Hype Dance School	500 €	exceptionnel
GMAR	8 000 €	exceptionnel
Cie VADROUILLE	500 €	Pas de demande
TOTAL	35 843,90	15 893,90

Monsieur le Maire précise qu'il y a deux cas particuliers : le comité des fêtes et Cello Fan, car nous ne connaissons pas à ce jour les manifestations qui seront organisées en raison de la crise sanitaire.

Monsieur REZK indique qu'il avait rejeté l'an dernier la subvention prévue pour le C.E.E.P. Il ne s'y opposera pas cette année.

adoptées à l'unanimité.

19/Renouvellement d'une convention avec l'ARPAF (Association pour la régulation et la protection des animaux familiers) :

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec l'ARPAF pour l'exercice 2020, concernant la stérilisation des chats errants, pour un montant annuel maximum de 1000 €, **adopté à l'unanimité.**

20/ Modifications de certaines commissions communales :

Monsieur le Maire propose suite à trois demandes, de modifier les trois commissions communales ci-dessous :

Commission culture, vie associative, communication papier :

- M. François CAVALLIER, Président
- M. Jacques BERENGER, Vice-Président
- Mme Sara SUSINI
- M. Michel REZK
- M. Laurent DENIS
- Mme Aurélie COURANT
- Mme Karine CACHELEUX
- Mme Marie BECART
- Mme Isabelle DERBES
- Mme Christiane TANZI

Commission Ecoles, social, sports :

- M. François CAVALLIER, Président
- Mme Corine GUIGNON, Vice-Présidente
- M. Nicolas BAGNIS (délégué)
- Mme Céline PELLISSIER
- Mme Christiane TANZI
- Mme Marie MEYER
- Mme Sandrine BUIRON
- Mme Aurélie COURANT

Commission Environnement / Développement durable :

- M. François CAVALLIER, Président
- Mme Pascale AUGUET-OTTAVY
- M. Jean-Christophe CHAUTARD
- Mme Sara SUSINI
- M. Michel REZK
- Mme Marie MEYER
- Mme Sandrine BUIRON
- Mme Aurélie COURANT
- M. Timothée KOENIG
- Mme Marie BECART

adoptées à l'unanimité.

21/ Délibération cadre fixant les modalités de remboursement des frais de déplacements et de missions des élus :

Monsieur le Maire propose de fixer les modalités de remboursement des élus lors de leurs déplacements conformément au décret n°2006-781 du 03 juillet 2006 ou par le biais de mandats spéciaux conformément au CGCT dans ses articles L 2123-18 et L 2123-18-1.

adoptée à l'unanimité.

22/ Décision du Maire portant gratuité de l'abonnement à la médiathèque pendant la période de confinement liée à l'épidémie du COVID 19 :

Les tarifs et abonnements à la médiathèque durant toute la période de confinement liée au COVID-19 sont fixés à 0 € à compter du 17 mars et jusqu'au 31 août 2020.

Adoptée à l'unanimité.

23/ Exonération de la redevance d'occupation du domaine public :

Monsieur le Maire propose l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public due par les restaurateurs pour l'exercice 2020, compte tenu de la crise du COVID-19.

Monsieur le Maire ajoute qu'il convient de faire ce geste devant l'angoisse des professionnels de la restauration et du tourisme dans cette période délicate.

Il indique d'autre part, qu'une réunion préalable avait été organisée avec les restaurateurs.

Il conclut en précisant que cette délibération ne concerne que les restaurateurs avec qui nous avons signé une convention.

adoptée à l'unanimité.

24/ Vente d'un véhicule communal :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de vendre en l'état, un véhicule des services techniques, de marque MERCEDES immatriculé 7716 XE 83, au prix de 1 500,00 €.

adoptée à l'unanimité.

25/ Vente du Moulin à Farine :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de vendre l'ancien moulin à farine, représenté par la parcelle G 210 et une petite partie de la parcelle G 209 à la SARL NILAU et à la SARL NJ au prix de 130 000 €.

Il précise que nous conservons tous les terrains adjacents.

Il s'agit de la dernière chance de sauver ce bâtiment dont l'état général devient très préoccupant.

Le permis de construire accordé consiste à créer trois logements avec des prescriptions très strictes de l'Architecte des Bâtiments de France.

adoptée à l'unanimité.

26/ Signature d'une convention avec le Centre de Gestion du Var :

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer une convention avec le CDG du VAR dans le cadre d'examens psychotechniques pour les adjoints techniques territoriaux,

Adopté » à l'unanimité.

27/ Délibération portant création d'une prime exceptionnelle dans le cadre de l'épidémie COVID-19 :

Monsieur le Maire propose de fixer entre 100 et 800 euros le montant de la prime exceptionnelle qui sera versée en juillet 2020 aux agents méritants des services techniques, de la police municipale, des services administratifs et de la bibliothèque qui se sont particulièrement investis durant le confinement.

Adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

1/ Remboursement de factures à un usager :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de procéder au remboursement de 197,35 € à un usager suite à un incident dont il a été victime le 06 décembre 2019,

adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

A/ Monsieur le Maire propose, pour les élus qui le souhaitent, que la commune fasse l'acquisition de tablettes afin de dématérialiser complètement l'accès aux documents de séance des conseils municipaux.

B/ Monsieur le Maire rappelle que le second tour des élections municipales doit se dérouler le 28 juin. Il concerne trois communes de notre territoire : Bagnols, Fayence et Tanneron.

L'élection du Président de la CCPF sera organisée dans les semaines qui suivront, Callian proposant une vraie démarche communautaire.

C/ Monsieur le Maire précise que le discours du Président de la République du dimanche 14 juin, laisse entrevoir un nouvel acte de décentralisation dans un esprit de plus grande considération pour les communes.

D/ Monsieur Laurent DENIS demande s'il est prévu d'organiser une réunion afin de faire connaissance avec le personnel communal.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative en précisant qu'il faut attendre le 22 juin pour organiser cette réunion.

E/ Monsieur Michel REZK s'étonne de découvrir qu'un nouveau forage est en cours au Défens.

Monsieur le Maire précise que E2S a reçu une autorisation préfectorale pour le réaliser.

F/ Madame Corine GUIGNON demande s'il est question de remettre en place les transports scolaires à compter du 22 juin.

Monsieur le Maire répond que la commune prendra l'attache de la Région pour cela.

G/ Monsieur Michel REZK constate que le Président de la République n'a pas évoqué la réouverture obligatoire des lycées à compter du 22 juin.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas d'information sur ce sujet.